



SAINT GENIEZ  
D'OLT ET D'AUBRAC

**Arrêté réglementant la circulation « fête de Crascal » et autorisant le tir  
d'un feu d'artifice  
Le Vendredi 14 août 2026**

Le Maire de SAINT-GENIEZ-D'OLT ET D'AUBRAC,  
VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés ;  
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;  
VU le Code de la route portant règlement général de la circulation routière ;  
VU la Fête du Crascal organisée au lieu-dit du Calcié le vendredi 14 août 2026 ;  
VU le tir d'un feu d'artifice organisé dans le cadre de cette manifestation ;  
CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer la circulation au lieu-dit du Calcié afin d'assurer la sécurité des participants, des spectateurs et le bon déroulement de la manifestation ;  
CONSIDÉRANT que le tir du feu d'artifice nécessite la mise en place de mesures particulières de sécurité et le maintien de l'interdiction de circulation pendant toute la durée des opérations ;

## ARRÊTE

### Article 1

La circulation sera interdite au lieu-dit du Calcié le vendredi 14 août 2026, de 18 h 00 à 3 h 00, afin de permettre le bon déroulement de la Fête du Crascal et d'assurer la sécurité du public lors du tir du feu d'artifice.

### Article 2

Des panneaux de signalisation « ROUTE BARRÉE » seront mis à disposition par la mairie. L'organisateur de la Fête du Crascal sera chargé de leur mise en place avant la manifestation et de leur retrait à son issue.

### Article 3

Le tir du feu d'artifice est autorisé au lieu-dit du Calcié le vendredi 14 août 2026. Il sera réalisé sous la responsabilité de l'organisateur, dans le respect de la réglementation en vigueur et des consignes de sécurité applicables.

### Article 4

Le Garde champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de SAINT-GENIEZ-D'OLT ET D'AUBRAC et sera notifiée à l'organisateur de la Fête du Crascal.

Fait à SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC, le 29 juin 2026.

**J.M ROZIÈRES**  
Maire